

## L'intérim en Nouvelle-Calédonie en 2023 : des missions sporadiques et de très courtes durées

A. Bodin

**En 2023, plus de 3 400 personnes ont effectué au moins une mission d'intérim dans 540 entreprises clientes distinctes. En moyenne, un intérimaire effectue environ quatre missions par an, d'une durée moyenne de 46 heures (5,7 jours). Ces 3 400 personnes totalisent 661 000 heures de travail en intérim, soit l'équivalent d'à peine 330 emplois à temps plein.**

En 2023, **3 410 intérimaires** ont effectué au moins une mission au sein de **540 entreprises utilisatrices distinctes**, soit 9 % des entreprises employeuses du territoire.

Au cours de l'année, **14 260 missions** ont été proposées principalement par des entreprises des secteurs de **l'industrie** et de la **construction**. Ces secteurs offrent aux hommes des opportunités d'emploi plus nombreuses. Les hommes constituent, en effet, 75 % de la main-d'œuvre intérimaire. L'intérim s'adresse également à une population jeune, les moins de 30 ans représentant 51 % des intérimaires, contre seulement 23 % des salariés du privé.

Avec près d'une mission sur quatre, la **manutention manuelle de charges** est le métier le plus fréquemment exercé par les intérimaires. Les femmes sont davantage présentes dans les domaines du commerce, de la vente et de la grande distribution, ainsi que dans les services à la personne ou à la collectivité. Les hommes, eux, prédominent dans les domaines du transport-logistique et du BTP.

Les missions d'intérim sont de courtes durées : 40 % d'entre elles ne dépassent pas une journée. En 2023, la durée moyenne d'une mission n'excède pas une semaine (5,7 jours). Elles sont également très épisodiques : trois intérimaires sur quatre effectuent moins de cinq missions dans l'année.

Un intérimaire totalise en moyenne 194 heures de travail par an. Ensemble, les intérimaires ont cumulé un **volume annuel de 660 990 heures de travail**, soit l'équivalent de **326 emplois à temps plein**. Enfin, les intérimaires ne diversifient pas leurs expériences en intérim : ils collaborent généralement avec une seule entreprise de travail temporaire, exercent majoritairement dans un seul secteur d'activité et se consacrent à une seule entreprise cliente. Les résultats présentés ici portent sur l'activité de six des huit entreprises de travail temporaire (ETT) de Nouvelle-Calédonie, qui couvrent près de 90 % de l'activité.

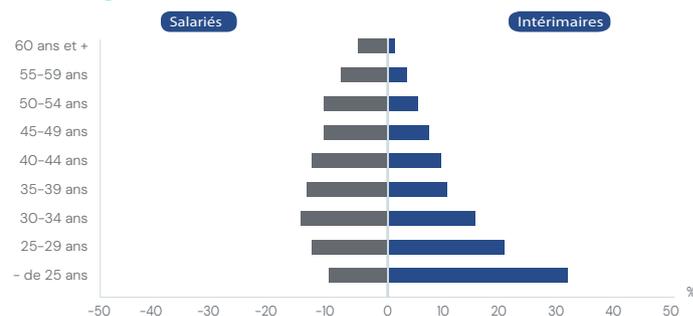
### Une main-d'œuvre masculine, jeune, placée dans des entreprises de l'industrie ou du BTP

En Nouvelle-Calédonie, 3 410 individus distincts ont effectué au moins une mission d'intérim en 2023. Les hommes sont nettement majoritaires dans le travail temporaire, représentant 75 % des intérimaires. Réciproquement, les femmes ne constituent qu'un quart des effectifs intérimaires, alors qu'elles représentent près de la moitié des salariés du privé sur le marché du travail en 2023.

L'intérim est majoritairement exercé par des jeunes de moins de 30 ans : en 2023, 31 % des intérimaires sont âgés de moins de 25 ans, et un intérimaire sur deux a moins de 30 ans, contre 23 % chez les salariés du privé (*voir fig. 1*). Par ailleurs, 9 % des intérimaires ont 50 ans ou plus, contre 24 % chez les salariés du privé.

**Fig. 1 - Les intérimaires, plus jeunes que l'ensemble des salariés du privé**

Salariés du privé et intérimaires, selon la tranche d'âge, en 2023



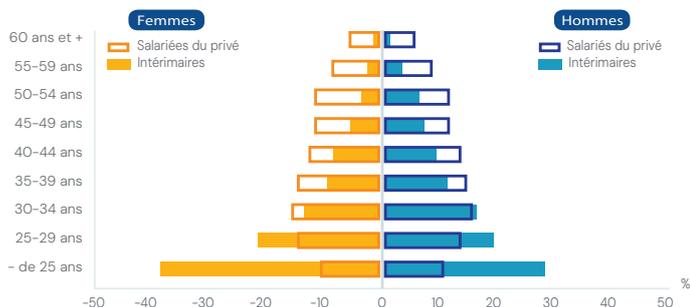
Sources : Cafat - Isee - Entreprises de travail temporaire

L'engagement dans l'emploi intérimaire peut trouver sa source dans différentes aspirations. Pour certains, il s'agit d'une démarche active visant à acquérir de l'expérience, notamment lors de l'entrée sur le marché du travail ou la recherche d'un premier emploi. Pour d'autres, cet engagement est contraint par des difficultés financières ou d'insertion professionnelle. Enfin, il peut aussi relever d'un choix de vie motivé par l'attrait de la flexibilité et l'absence d'engagement à long terme. Ces différentes motivations expliquent en partie les écarts observés selon l'âge.

En 2023, l'âge moyen des intérimaires est de 32 ans. Les femmes sont plus jeunes (30 ans) que leurs homologues masculins (33 ans). En comparaison, l'âge moyen des salariés du privé est d'environ 42 ans (voir fig. 2).

**Fig. 2 – 59 % des femmes intérimaires ont moins de 30 ans**

**Salariés du privé et intérimaires, selon le genre et l'âge, en 2023**



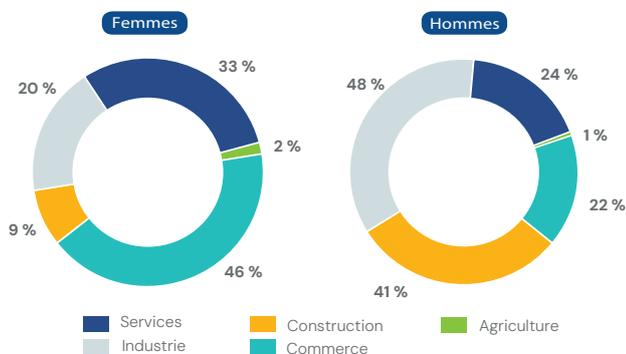
Sources : Cafat - Isee - Entreprises de travail temporaire

En 2023, deux intérimaires sur trois sont employés dans les secteurs de l'industrie et de la construction, traditionnellement masculins.

La répartition sectorielle de l'emploi intérimaire reste très stéréotypée. En effet, 75 % des femmes ont réalisé au moins une mission dans des entreprises du commerce ou des services, tandis que 78 % des hommes ont travaillé au moins une fois pour l'industrie ou dans la construction (voir fig. 3).

**Fig. 3 – Une répartition sectorielle de l'emploi intérimaire stéréotypée**

**Intérimaires selon le genre et les grands secteurs, en 2023**



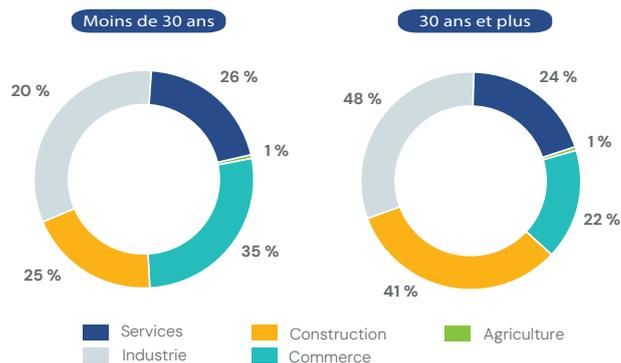
Note : Chaque intérimaire peut avoir travaillé dans plusieurs secteurs durant l'année, d'où des totaux supérieurs à 100 %.

Sources : Cafat - Isee - Entreprises de travail temporaire

Les intérimaires de moins de 30 ans acceptent des missions dans l'industrie, les services ou l'agriculture aussi fréquemment que leurs aînés. En revanche, ils sont plus présents qu'eux dans le secteur du commerce et moins représentés dans la construction (voir fig. 4).

**Fig. 4 – Le commerce pour les plus jeunes, le BTP pour les plus âgés**

**Intérimaires selon l'âge et les grands secteurs, en 2023**



Note : Chaque intérimaire peut avoir travaillé dans plusieurs secteurs durant l'année, d'où des totaux supérieurs à 100 %.

Sources : Cafat - Isee - Entreprises de travail temporaire

**Une main-d'œuvre « peu dispersée », exerçant des missions sporadiques de courtes durées**

En Nouvelle-Calédonie, 71 % des intérimaires ne travaillent que pour une seule entreprise cliente dans l'année, et 94 % pour moins de cinq (voir fig. 5).

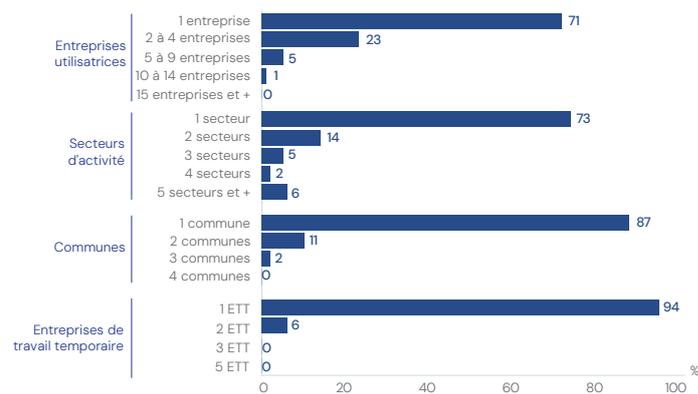
Par conséquent, la grande majorité de ces salariés ne travaillent que dans un seul secteur d'activité (73 %) et une seule commune (87 %) au cours de l'année 2023.

Plus de neuf intérimaires sur dix se sont inscrits auprès d'une seule entreprise de travail temporaire (voir fig. 5). Seuls 6 % d'entre-eux s'inscrivent auprès de plusieurs entreprises de travail temporaire pour multiplier leurs chances de trouver un emploi.

En moyenne, un intérimaire réalise environ quatre missions

**Fig. 5 – Une main-d'œuvre en circuit fermé**

**Individus selon le profil des missions en 2023**



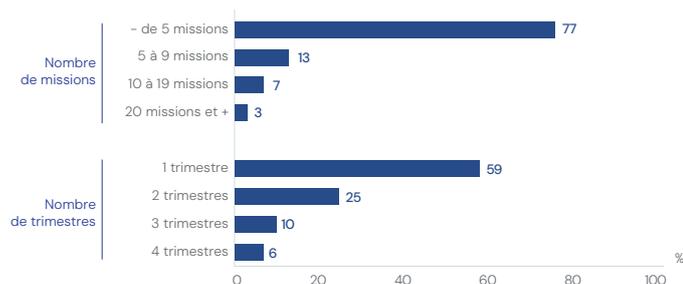
Sources : Cafat - Isee - Entreprises de travail temporaire

par an : 5 missions pour les hommes, contre 3 pour les femmes.

En 2023, 43 % des intérimaires n'ont effectué qu'une seule mission au cours de l'année ; 77 % moins de cinq. Ils ne sont que 10 % à cumuler dix missions ou plus (voir fig. 6). Le cumul des missions au cours d'une même année est pourtant autorisé dans l'intérim, dans le respect de certaines conditions (notamment au niveau du cumul des heures effectuées).

**Fig. 6 – Des missions ponctuelles, de courtes durées**

**Individus selon le profil des missions en 2023**



Sources : Cafat - Isee - Entreprises de travail temporaire

Les missions en intérim sont épisodiques et très souvent discontinues. En effet, trois intérimaires sur cinq ne travaillent qu'un seul trimestre dans l'année. Pour 42 % d'entre-eux, l'expérience se limite à une seule mission effectuée au cours d'un unique trimestre dans l'année.

Seuls 6 % des intérimaires ont travaillé au moins une fois chaque trimestre de l'année, sans toutefois forcément enchaîner les missions.

Les missions sont de courte durée : En 2023, la durée moyenne d'une mission n'excède pas une semaine (voir **tableau 1**). Cette durée est plus courte chez les hommes (5,4 jours) que chez les femmes (7,0 jours).

Sur les 14 260 missions réalisées, deux sur cinq (40 %) ne durent qu'une seule journée. Seules 2 % des missions ont duré plus d'un mois.

**Tab. 1 – Les femmes restent plus longtemps en mission**

**Part des missions par tranche de durée**

DURÉE	Femmes	Hommes	TOTAL
1 jour	43 %	40 %	40 %
2-5 jours	31 %	46 %	43 %
6-15 jours	9 %	7 %	7 %
16-31 jours	15 %	5 %	7 %
Plus d'un mois	2 %	2 %	2 %
<b>ENSEMBLE</b>	<b>100 %</b>	<b>100 %</b>	<b>100 %</b>
<b>Durée moyenne des contrats (en jours)</b>	<b>7,0</b>	<b>5,4</b>	<b>5,7</b>

Sources : Cafat - Isee - Entreprises de travail temporaire

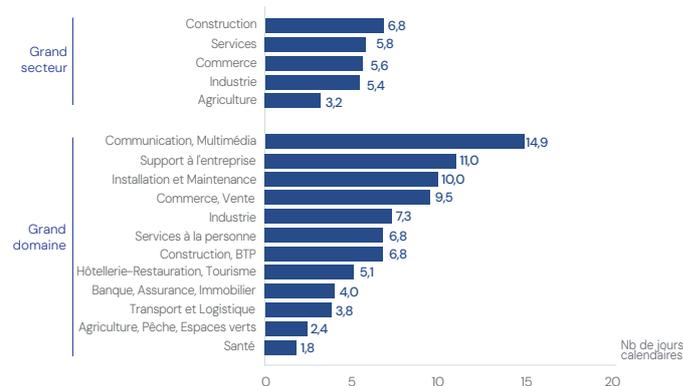
Unités : % ; Nb de jours

La durée moyenne des missions diffère selon les secteurs d'activité (voir **fig. 7**). En effet, les contrats les plus longs se trouvent dans les entreprises de la construction (6,8 jours), alors que les plus courts concernent l'agriculture (3,2 jours).

Du point de vue du métier exercé, les missions les plus courtes se trouvent dans les domaines de la santé, de l'agriculture, du transport-logistique et de la banque, de l'assurance, et de l'immobilier, avec une durée moyenne inférieure ou égale à quatre jours. À l'inverse, dans les domaines de la communication, du support à l'entreprise et de la maintenance, la durée moyenne des missions atteint ou dépasse 10 jours.

**Fig. 7 – Des missions plus longues dans les entreprises du bâtiment**

**Durée moyenne d'une mission par secteur d'activité des entreprises clientes et grand domaine professionnel en 2023**



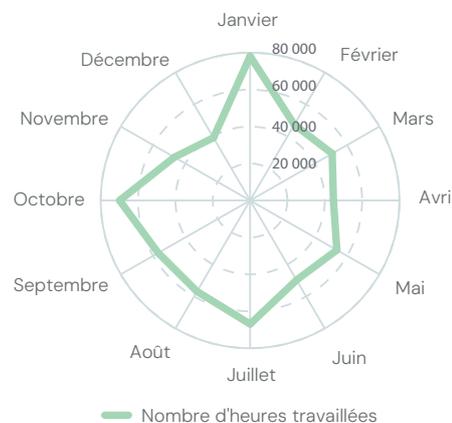
Sources : Cafat - Isee - Entreprises de travail temporaire

Au cours de l'année 2023, l'emploi intérimaire fluctue selon la période de l'année, avec deux périodes d'activité plus importantes : en janvier et, dans une moindre mesure, entre juillet et octobre (**voir fig. 8**).

À l'inverse, le mois de décembre enregistre le plus faible nombre de personnes en mission d'intérim et le nombre d'heures travaillées le moins élevé.

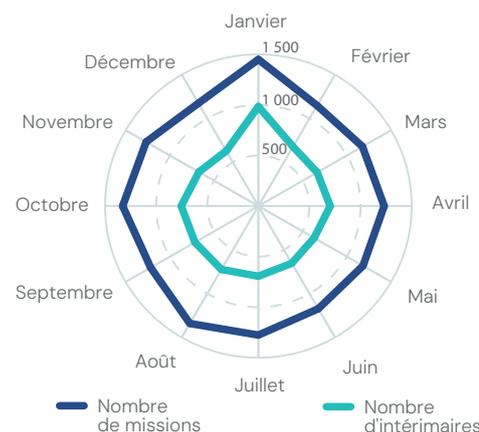
**Fig. 8 – Un pic d'activité en janvier**

**Variation mensuelle de l'activité d'intérim en heures travaillées en 2023**



Sources : Cafat - Isee - Entreprises de travail temporaire

**Variation mensuelle de l'activité d'intérim en effectifs et missions en 2023**



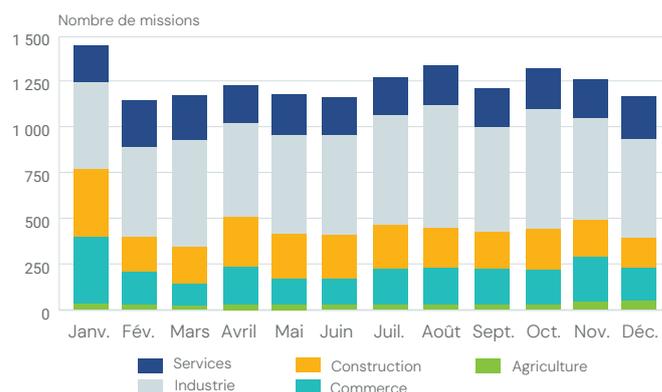
Sources : Cafat - Isee - Entreprises de travail temporaire

En janvier, plus de quatre missions sur cinq sont proposées, à part quasi égales, par des entreprises du secteur de la construction, de l'industrie ou du commerce (voir fig. 9). Les métiers les plus demandés durant cette période incluent la maintenance manuelle de charges, le magasinage et la préparation de commandes, la préparation du gros œuvre et des travaux publics, ainsi que la maçonnerie.

Sur la période de juillet à octobre, les missions dans l'industrie prédominent, principalement orientées vers la maintenance manuelle de charges. Viennent ensuite celles dans la construction, le commerce et les services, qui proposent des emplois également liés à la maintenance manuelle de charges, mais aussi à la préparation du gros œuvre et des travaux publics, ou encore à des emplois de personnel de caisse.

**Fig. 9 – En moyenne 45 % des missions sont proposées par des entreprises de l'industrie**

**Nombre de missions par secteurs d'activité selon les mois de l'année 2023**



Sources : Cafat - Isee - Entreprises de travail temporaire

**Tab. 2 – En moyenne, 710 intérimaires mobilisés chaque mois pour 1 250 missions**

**Activité mensuelle en intérim en 2023, en effectif, mission et heures travaillées**

	Janvier	Février	Mars	Avril	Mai	Juin	Juillet	Août	Septembre	Octobre	Novembre	Décembre	Moyenne mensuelle
<b>Nombre d'intérimaires distincts</b>	990	680	670	700	630	650	690	720	720	760	670	630	710
<b>Nombre de missions (ou contrats)</b>	1 450	1 150	1 180	1 230	1 180	1 170	1 280	1 340	1 220	1 330	1 270	1 170	1 250
<b>Nombre d'heures travaillées</b>	78 120	47 370	50 790	44 660	53 680	49 770	66 910	56 880	56 840	69 890	46 840	39 240	55 080
<b>Nombre moyen d'heures par individu</b>	79	70	76	64	85	76	96	79	79	93	70	62	78
<b>Nombre d'entreprises distinctes</b>	214	203	213	207	207	208	193	208	210	203	205	195	206

Source : Cafat - Isee - Entreprises de travail temporaire

Unités : nombre

**L'industrie : secteur le plus pourvoyeur de missions de travail temporaire**

En 2023, sur les 14 260 missions proposées par les entreprises calédoniennes, 45 % se déroulent dans le secteur de l'industrie. Les secteurs du BTP et des services sont les deux autres secteurs les plus pourvoyeurs de missions avec chacun 18 % de missions proposées. Le commerce représente 16 % des missions intérimaires.

À un niveau plus fin, les trois sous-secteurs les plus pourvoyeurs de missions sont : l'industrie manufacturière (38 %), la construction (18 %) et le commerce (16 %). À eux trois, ils totalisent sept missions sur dix (voir tableau 3).

Les hommes et les femmes sont employés dans des secteurs distincts. En effet, 63 % des missions exercées par les hommes sont proposées par les entreprises de l'industrie manufacturière et du BTP, tandis que 50 % des missions exercées par les femmes se déroulent dans les secteurs du commerce et de l'industrie manufacturière.

**Tab. 3 – Des secteurs d'activité genrés dans l'intérim**

**Répartition sectorielle des missions en 2023**

Secteur d'activité [NAF rev2]	Femmes	Hommes	TOTAL
Industrie manufacturière	17,1 %	42,4 %	37,7 %
Construction	3,7 %	21,4 %	18,1 %
Commerce ; réparation d'automobiles et de motocycles	31,6 %	12,1 %	15,7 %
Production et distribution d'eau	1,7 %	8,1 %	6,9 %
Transports et entreposage	3,2 %	5,1 %	4,8 %
Activités de services administratifs et de soutien	4,0 %	2,7 %	2,9 %
Santé humaine et action sociale	6,1 %	1,8 %	2,6 %
Agriculture, sylviculture et pêche	10,1 %	0,9 %	2,6 %
Activités spécialisées, scientifiques et techniques	2,3 %	2,6 %	2,5 %
Information et communication	3,9 %	0,6 %	1,2 %
Autres activités de services	3,9 %	0,4 %	1,0 %
Activités financières et d'assurance	1,6 %	0,8 %	0,9 %
Industries extractives	0,5 %	0,6 %	0,6 %
Administration publique	1,6 %	0,1 %	0,4 %
Arts, spectacles et activités récréatives	1,7 %	0,1 %	0,4 %
Activités immobilières	1,6 %	0,1 %	0,4 %
Production et distribution d'électricité, de gaz, (...)	0,5 %	0,2 %	0,3 %
Hébergement et restauration	1,1 %	0,0 %	0,2 %
Enseignement	0,5 %	0,0 %	0,1 %
Indéterminé	3,2 %	0,0 %	0,6 %
<b>Tous secteurs confondus</b>	<b>100 %</b>	<b>100 %</b>	<b>100 %</b>

Sources : Isee - ETT En bleu : TOP 5 des secteurs recourant le plus à l'intérim en 2023

## La manutention manuelle de charges : métier le plus exercé en intérim

En 2023, plus d'une mission sur quatre concerne les métiers de la manutention manuelle de charges (manutentionnaire, manœuvre polyvalent). Viennent ensuite les métiers de la préparation du gros œuvre et des travaux publics (manœuvre de chantier, manœuvre bâtiment), du magasinage et de la préparation de commandes (inventoriste, préparateur de commandes, magasinier), de personnel de caisse et de la conduite de transport de marchandises sur longue distance (chauffeur poids lourd). 55 % des missions d'intérim concernent l'un de ces cinq principaux emplois (voir tableau 4).

En intérim, les femmes exercent une plus grande diversité de métiers que les hommes : 81 % des missions d'intérim exercées par les hommes sont concentrées sur deux grands domaines d'emploi principaux : transport logistique et construction BTP. Pour les femmes, 81 % des missions sont

réparties plus équitablement sur cinq grands domaines d'emploi : commerce (28 %), services à la personne et à la collectivité (17 %), transport et logistique (15 %), et support à l'entreprise (14 %).

Tab. 4 – Cinq métiers dominant le marché de l'intérim

### TOP 5 des emplois exercés en intérim en 2023

EMPLOI *	Nombre de missions	%
Manutention manuelle de charges	3 923	28%
Préparation du gros oeuvre et des travaux publics	1 879	13%
Magasinage et préparation de commandes	789	6%
Personnel de caisse	659	5%
Conduite de transport de marchandises sur longue distance	658	5%

\* Emplois définis en référence à la Fiche emploi du Répertoire opérationnel des métiers et de l'emploi [ROME]

Sources : Isee – Entreprises de travail temporaire

## En 2023, 9 % des entreprises employeuses calédoniennes ont eu recours à l'intérim

En 2023, 540 entreprises calédoniennes ont eu recours à des entreprises de travail temporaire pour répondre à leurs besoins ponctuels de main-d'œuvre, soit 8,6 % des 6 280 entreprises employeuses du territoire. 93 % d'entre-elles ont leur siège social situé en province Sud.

La plupart d'entre-elles ne sollicitent qu'une seule entreprise de travail temporaire (80 %).

## En 2023, 4,2 % des salariés du secteur privé ont effectué au moins une mission d'intérim au cours de l'année

3 410 personnes distinctes ont exercé au moins une mission d'intérim au cours de l'année 2023, soit 4,2 % de l'ensemble des salariés ayant eu un contrat actif d'au moins une journée (sans préjudice de leur durée de travail respective). Les entreprises du BTP sont celles qui recourent le plus à l'intérim : 14 % de leurs effectifs sont passés par l'intérim en 2023. Viennent ensuite l'industrie et le commerce, avec 7 % chacun, puis l'agriculture et les services avec 2 % chacun.

## Un volume de travail limité, équivalent à 326 équivalents temps plein (ETP) sur l'année

En 2023, un intérimaire a travaillé en moyenne 194 heures sur l'année ; une durée bien en deçà des 2 028 heures de travail annuelles correspondant à un emploi à temps plein.

Neuf intérimaires sur dix travaillent moins de 507 heures par an, l'équivalent d'un trimestre de travail.

L'intensité d'emploi des hommes est supérieure à celle des femmes. En effet, ces dernières travaillent en moyenne 133 heures par an (soit l'équivalent de 17 jours à temps plein), contre 214 heures pour les hommes (représentant 27 jours à temps plein).

Les individus de plus de 30 ans affichent une intensité d'emploi supérieure à la moyenne. En revanche, cette intensité est plus faible chez les moins de 20 ans (126 heures) ; puis elle augmente progressivement avec l'âge atteignant 234 heures chez les plus de 40 ans.

En 2023, les intérimaires ont cumulé 660 990 heures de travail temporaire. Ce volume de travail équivaut à 326 emplois à temps plein sur l'année. Le mois de janvier a enregistré le plus haut volume avec l'équivalent de 462 emplois à temps plein sur le mois (ETP), suivi par le mois d'octobre avec 414 ETP (voir figure 10). Ce volume de travail est également plus important pour les hommes (270 ETP sur l'année) et les jeunes de moins de 40 ans (231 ETP).

Fig. 10 – En janvier et octobre, l'activité d'intérim représente l'équivalent de plus de 400 emplois à temps plein sur un mois

### Volume de travail en ETP, en 2023



Sources : Cafat – Isee – Entreprises de travail temporaire

En outre, les métiers du BTP et du transport-logistique sont ceux qui ont fourni le plus d'activité en intérim en 2023, avec l'équivalent d'une centaine d'emplois à plein temps sur l'année (voir tableau 5).

Tab. 5 – Hommes, jeunes et métiers du BTP et du transport-logistique en tête du volume d'activité dans l'intérim

● Nombre d'emplois en équivalent temps plein en 2023

VARIABLES	ETP	VARIABLES	ETP
<b>Genre</b>		<b>Grand domaine</b>	
Femme	56	Agriculture et Pêche, Espaces naturels	6
Homme	270	Banque, Assurance, Immobilier	0
<b>Tranche d'âge</b>		Commerce, Vente et Grande distribution	23
Moins de 20 ans	9	Communication, Multimédia	1
20-29 ans	136	Construction, BTP	109
30-39 ans	87	Hôtellerie-Restaurant, Tourisme, Loisirs	4
40-49 ans	62	Industrie	20
50-59 ans	29	Installation et Maintenance	27
60 ans et plus	5	Santé	1
<b>Grand secteur</b>		Services à la personne et à la collectivité	14
Agriculture	2	Support à l'entreprise	17
Commerce	40	Transport et Logistique	104
Construction	94	<b>ENSEMBLE</b>	<b>326</b>
Industrie	140		
Services	50		
<b>ENSEMBLE</b>	<b>326</b>		

Sources : Isee – Entreprises de travail temporaire

Unités : ETP



## Source et méthodes

Les résultats présentés et commentés ici sont issus du dispositif de suivi de l'activité d'intérim conventionné début 2024 entre l'isee, les agences de travail temporaire et la direction du travail, de l'emploi et de la formation professionnelle de Nouvelle-Calédonie. Ce dispositif vise à produire une information statistique régulière et fiable de façon à :

- disposer d'une vision d'ensemble de l'activité de travail temporaire en Nouvelle-Calédonie,
- conforter l'analyse conjoncturelle de l'emploi et les différentes études économiques sectorielles ou macro-économiques produites par l'isee,
- éclairer la politique de l'emploi élaborée par le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie.

Dans ce cadre, les agences de travail temporaire transmettent à l'isee qui les traite, les informations relatives aux missions, aux entreprises utilisatrices et aux salariés en intérim. Les premiers transferts de données ont eu lieu entre janvier et mai 2024 et portent sur l'année 2023.

Les huit agences de travail temporaire de Nouvelle-Calédonie sont partenaires de ce dispositif. Toutefois, les graves troubles à l'ordre public intervenus en Nouvelle-Calédonie à partir du 13 mai 2024 n'ont pas permis à deux d'entre elles de fournir leurs données. Malgré tout, les données disponibles portent sur près de 90 % des intérimaires. C'est pourquoi, il nous a semblé opportun de présenter avec cette étude, un premier état des lieux de l'activité d'intérim en Nouvelle-Calédonie, des principales caractéristiques des intérimaires et des entreprises utilisatrices en 2023.

L'**entreprise de travail temporaire (ETT)** recrute des salariés et les met à disposition d'entreprises clientes, pour une durée déterminée, dans les conditions prévues par le Code du travail. Les salariés mis à disposition sont appelés intérimaires. Les entreprises clientes sont appelées entreprises utilisatrices.

L'**entreprise utilisatrice (ou entreprise cliente)** ne peut faire appel aux salariés temporaires ou intérimaires, que pour l'exécution de tâches temporaires dénommées « missions » et seulement dans les cas suivants, listés à l'article Lp. 124-5 du Code du travail :

- remplacement d'un salarié,
- en cas d'absence temporaire ou de suspension de son contrat de travail, sauf si l'absence ou la suspension est supérieure à 6 mois,
- dans l'attente de la prise de fonction d'un nouveau salarié après le départ définitif d'un autre salarié,
- travaux urgents,
- surcroît exceptionnel et temporaire d'activité.

Le recours à un intérimaire pour remplacer un salarié dont le contrat est suspendu à la suite d'un conflit collectif de travail dans l'entreprise utilisatrice est interdit ; de même que pour certains travaux faisant l'objet d'une surveillance médicale spéciale.

L'**intérimaire** est salarié d'une entreprise de travail temporaire (ETT), qui le met à disposition d'une entreprise utilisatrice dans le cadre d'une mission d'intérim.

Le **grand secteur** concerne le secteur d'activité principal de l'entreprise utilisatrice. Le référentiel utilisé est la Nomenclature des activités françaises (NAF). Les entreprises sont ventilées par activité principale, codifiée selon la NAF rev.2 comprenant plus de 700 sous-classes, à partir de l'activité déclarée par l'entreprise auprès du centre de formalité concerné. Les activités issues de cette nomenclature peuvent être regroupées en 5 grandes catégories : l'industrie, la construction, le commerce, l'agriculture et les services.

Le **grand domaine** concerne l'emploi exercé durant la mission. La nomenclature utilisée est le Répertoire opérationnel des métiers et de l'emploi (ROME). Le ROME se subdivise en 14 grands domaines, 110 domaines professionnels, 531 fiches emploi correspondant à plus de 11 000 appellations de métiers.

L'**intensité d'emploi** est le nombre moyen d'heures travaillées par un intérimaire. Il s'agit de la somme des heures sur la période écoulée rapportée au nombre d'individus concernés.

Le **taux de recours à l'intérim** correspond au rapport entre les effectifs intérimaires et les effectifs salariés globaux, pour une date et un secteur donné.



## Bibliographie

- Linh-Da Dinh, « L'emploi intérimaire continue à baisser au 4e trimestre 2023 (-1,7%) », Dares indicateurs, n°16, DARES, fév. 2024
- Rapport, « Bilan de l'année 2023 et perspectives 2024 », Prism'emploi, Professionnels du recrutement et de l'intérim, fév. 2024
- Rapport, « Rapport économique et social 2023 », Prism'emploi, Professionnels du recrutement et de l'intérim, 2024
- Rapport, « Regards croisés sur l'intérim », Observatoire de l'intérim et du recrutement, Juillet 2023



### Tableau des principaux indicateurs de l'activité d'intérim en 2023, selon le genre et les tranches d'âge des intérimaires

Variables relatives aux caractéristiques des intérimaires	Intérimaires distincts (nb)	Entreprises distinctes (nb)	Missions cumulées (nb)	Heures travaillées (nb)	ETP * (nb)	Nombre moyen de missions par individu	Intensité d'emploi (heures)	Durée moyenne d'une mission (heures)
<b>Genre des intérimaires</b>								
Femmes	858	226	2 654	114 223	56	3,1	133	43,0
Hommes	2 555	468	11 609	546 769	270	4,5	214	47,1
<b>Tranche d'âge des intérimaires</b>								
Moins de 20 ans	144	125	583	18 112	9	4,0	126	31,1
20-29 ans	1 572	411	5 971	273 584	135	3,8	174	45,8
30-39 ans	870	353	3 505	176 185	87	4,0	203	50,3
40-49 ans	527	291	2 744	125 998	62	5,2	239	45,9
50-59 ans	258	194	1 185	58 570	29	4,6	227	49,4
60-69 ans	37	41	217	7 266	4	5,9	196	33,5
70 ans et plus	5	5	58	1 277	1	11,6	255	22,0
<b>TOTAL (sans double compte)</b>	<b>3 413</b>	<b>540</b>	<b>14 263</b>	<b>660 992</b>	<b>326</b>	<b>4,2</b>	<b>194</b>	<b>46,3</b>

\* Équivalent Temps plein  
NB : un intérimaire peut avoir travaillé dans plusieurs entreprises durant l'année

Sources : Isee - Entreprises de travail temporaire

Note de lecture : En 2023, 858 femmes ont effectué au moins une mission d'intérim dans 226 entreprises clientes distinctes. Au total, elles ont réalisé 2 654 missions, cumulant 114 223 heures de travail, soit l'équivalent de 56 emplois à temps plein. En moyenne, une intérimaire effectue environ trois missions par an et travaille 133 heures. Chaque mission dure en moyenne 43 heures.

### Tableau des principaux indicateurs de l'activité d'intérim en 2023, selon les métiers exercés par les intérimaires

Variables relatives aux caractéristiques des intérimaires	Intérimaires distincts (nb)	Entreprises distinctes (nb)	Missions cumulées (nb)	Heures travaillées (nb)	ETP * (nb)	Nombre moyen de missions par individu	Intensité d'emploi (heures)	Durée moyenne d'une mission (heures)
<b>Grand domaine d'emplois exercés [ROME]</b>								
Agriculture, Pêche, Espaces verts	79	9	458	12 755	6	5,8	161	27,8
Banque, Assurance, Immobilier	4	4	4	262	0	1,0	66	65,5
Commerce, Vente	315	66	915	46 922	23	2,9	149	51,3
Communication, Multimédia	11	10	21	1 316	1	1,9	120	62,7
Construction, BTP	1 191	190	3 359	220 124	109	2,8	185	65,5
Hôtellerie-Restaurant, Tourisme	110	18	266	8 291	4	2,4	75	31,2
Industrie	270	85	735	40 542	20	2,7	150	55,2
Installation et Maintenance	290	81	606	54 000	27	2,1	186	89,1
Santé	12	3	113	1 258	1	9,4	105	11,1
Services à la personne	218	41	786	27 851	14	3,6	128	35,4
Support à l'entreprise	234	122	433	33 575	17	1,9	143	77,5
Transport et Logistique	1 464	277	6 548	211 833	104	4,5	145	32,4
Indéterminé	19	14	24	2 262	1	1,3	119	94,3
<b>TOTAL (sans double compte)</b>	<b>3 413</b>	<b>540</b>	<b>14 263</b>	<b>660 992</b>	<b>326</b>	<b>4,2</b>	<b>194</b>	<b>46,3</b>

\* Équivalent Temps plein  
NB : un intérimaire peut avoir exercé plusieurs emplois et travaillé dans plusieurs entreprises durant l'année

Sources : Isee - Entreprises de travail temporaire

Note de lecture : En 2023, 79 intérimaires ont effectué au moins une mission dans des métiers liés à l'agriculture, la pêche et les espaces verts et naturels, dans 9 entreprises clientes distinctes. Au total, ils ont réalisé 458 missions, cumulant 12 755 heures de travail, soit l'équivalent de 6 emplois à temps plein. En moyenne, dans ce domaine d'emploi, un intérimaire effectue environ six missions par an et travaille 161 heures. Chaque mission dure en moyenne 28 heures.



Tableau des principaux indicateurs de l'activité d'intérim en 2023, selon le secteur d'activité et la localisation des entreprises

Variables relatives aux caractéristiques des intérimaires	Intérimaires distincts (nb)	Entreprises distinctes (nb)	Missions cumulées (nb)	Heures travaillées (nb)	ETP * (nb)	Nombre moyen de missions par individu	Intensité d'emploi (heures)	Durée moyenne d'une mission (heures)
<b>Grand secteur d'activité des entreprises clientes [Regroupement NAF]</b>								
Agriculture	50	3	369	4 773	2	7,4	95	12,9
Commerce	956	139	2 244	81 514	40	2,3	85	36,3
Construction	1 129	113	2 581	190 655	94	2,3	169	73,9
Industrie	1 400	126	6 479	282 819	139	4,6	202	43,7
Services	881	158	2 502	100 513	50	2,8	114	40,2
Indéterminé	6	1	88	717	0	14,7	119	8,1
<b>Secteur d'activité des entreprises clientes [NAF_Division]</b>								
Activités de services administratifs	202	27	419	16 993	8	2,1	84	40,6
Activités financières et d'assurance	67	16	133	11 065	5	2,0	165	83,2
Activités immobilières	17	8	53	1 229	1	3,1	72	23,2
Activités scientifiques et techniques	174	39	359	20 345	10	2,1	117	56,7
Administration publique	25	5	57	2 595	1	2,3	104	45,5
Agriculture, sylviculture et pêche	50	3	369	4 773	2	7,4	95	12,9
Arts, spectacles	17	6	54	1 227	1	3,2	72	22,7
Autres activités de services	55	7	146	4 107	2	2,7	75	28,1
Commerce, réparation auto/moto	956	139	2 244	81 514	40	2,3	85	36,3
Construction	1 129	113	2 581	190 655	94	2,3	169	73,9
Enseignement	4	3	14	138	0	3,5	35	9,9
Hébergement et restauration	31	5	35	422	0	1,1	14	12,1
Industrie manufacturière	1 202	101	5 374	219 067	108	4,5	182	40,8
Industries extractives	27	6	82	4 065	2	3,0	151	49,6
Information et communication	72	9	176	6 274	3	2,4	87	35,7
Production et distrib. d'eau	231	14	987	56 679	28	4,3	245	57,4
Production et distrib. d'électricité	19	5	36	3 009	1	1,9	158	83,6
Santé humaine et action sociale	85	10	374	7 318	4	4,4	86	19,6
Transports et entreposage	263	23	682	28 801	14	2,6	110	42,2
Indéterminé	6	1	88	717	0	14,7	119	8,1
<b>Secteur d'activité des entreprises clientes [NAF_Division]</b>								
Province Sud	3 207	501	13 657	621 137	306	4,3	194	45,5
Province Nord	250	37	546	33 416	16	2,2	134	61,2
Province Îles	0	0	0	0	0	0	0	0
Hors Territoire	34	6	56	6 425	3	1,6	189	114,7
Indéterminé	4	1	4	14	0	1,0	4	3,5
<b>TOTAL (sans double compte)</b>	<b>3 413</b>	<b>540</b>	<b>14 263</b>	<b>660 992</b>	<b>326</b>	<b>4,2</b>	<b>194</b>	<b>46,3</b>

\* Équivalent Temps plein

NB : un intérimaire peut avoir travaillé dans plusieurs entreprises de secteurs variés et situées dans différentes provinces pendant l'année

Sources : Isee - Entreprises de travail temporaire

Note de lecture : En 2023, 1 129 intérimaires ont effectué au moins une mission au sein de 113 entreprises du secteur de la construction. Au total, ils ont réalisé 2 581 missions, cumulant 190 655 heures de travail, soit l'équivalent de 94 emplois à temps plein. En moyenne, dans le secteur de la construction, un intérimaire effectue un peu plus de deux missions par an et travaille 169 heures. Chaque mission dure en moyenne 74 heures.



# ISEE

INSTITUT DE LA STATISTIQUE  
ET DES ÉTUDES ÉCONOMIQUES  
NOUVELLE-CALÉDONIE

Septembre 2025  
Directrice de publication : E. Desmazures  
Rédactrice en chef : V. Ujicas  
Conception graphique et réalisation : C. Aluze

Rendez vous sur [www.isee.nc](http://www.isee.nc)

